

La dimension européenne de la lutte contre la fracture numérique

Dans une déclaration commune adoptée le 11 juin 2006 à Riga, le Conseil européen et la Commission européenne ont pris une série d'engagements pour combattre les risques d'exclusion sociale liés au développement d'internet et, plus généralement, des technologies de l'information et de la communication (TIC). La "déclaration de Riga" vise également à promouvoir les usages d'internet au service de l'inclu-

pauvreté ou de l'analphabétisme. En même temps que cette réunion politique, une conférence internationale a permis de confronter les analyses et les perspectives développées par des chercheurs, des représentants d'organisations non gouvernementales, des industriels et des responsables de diverses agences ou administrations publiques.

Les inégalités numériques en Europe

En matière de diffusion des TIC et d'utilisation d'internet, il existe des écarts très prononcés entre les différents pays européens, selon une ligne de fracture qui sépare le nord-ouest et le sud-est. D'un côté, la Finlande, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Luxembourg, la Grande-Bretagne. De l'autre côté, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, Chypre, la Slovaquie, la Hongrie, la Pologne, la Lituanie, la Lettonie. Dans un groupe intermédiaire, la Belgique, la France, l'Irlande, l'Autriche,

la Slovaquie, l'Estonie. Dans le premier groupe, plus 70% de la population entre 16 et 75 ans utilise un ordinateur et plus de 60% a accès à internet. Dans le second groupe, ces pourcentages n'atteignent pas 40% de la population. Dans des pays candidats comme la Roumanie, la Bulgarie et la Turquie, ils sont inférieurs à 20%. Dans le groupe intermédiaire, la Belgique se situe un peu au-dessus de la moyenne européenne, avec 61% d'utilisateurs de l'ordinateur et 50% d'accès à internet.

Au cours des dernières années, la diffusion d'internet a progressé partout, mais les écarts entre pays se sont peu réduits. Seuls quelques pays, comme l'Estonie et la Slovaquie, sont en train de franchir le fossé.

Dans tous les pays, l'accès aux TIC est inégalement réparti au sein de la population. Les écarts les plus significatifs sont observés en fonction du niveau d'instruction, en fonction du revenu, selon l'âge et en

Sommaire

La dimension européenne de la lutte contre la fracture numérique	1
Les carrières nomades et la société de la connaissance	4
Retour sur le technology assessment	7



sion sociale de groupes particulièrement défavorisés, notamment ceux qui sont victimes d'un handicap, de l'isolement, de la



Tous les articles de La Lettre EMERIT depuis 1997 sont téléchargeables sur www.ftu-namur.org/emerit

fonction de la composition familiale (net avantage aux familles biparentales avec enfants). Les écarts en fonction de la densité de population sont moins importants, quoique l'accès à l'internet à large bande soit souvent problématique dans les zones rurales

De nombreux citoyens européens n'utilisent pas régulièrement internet et n'ont même jamais utilisé un ordinateur. Les écarts entre pays sont très importants, selon un clivage nord-ouest / sud-est.

faiblement peuplées. Le niveau de développement économique est une variable importante: dans les zones défavorisées ("Objectif 1" des fonds structurels), le taux d'accès à internet de la population n'est que 29%, contre 55% en moyenne dans les zones hors Objectif 1.

Les écarts entre catégories sociodémographiques sont beaucoup plus significatifs dans les pays du deuxième groupe (sud-est) que dans le premier groupe (nord-ouest). Les écarts entre les hommes et les femmes reflètent bien cette situation: les dispa-

rités de genre sont en train de s'estomper progressivement dans le premier groupe, alors qu'elles persistent dans le second.

Un paradoxe doit être souligné: c'est dans les pays où internet est le plus répandu que les risques de discrimination à l'égard d'une petite minorité de non utilisateurs sont les plus importants. Ces risques peuvent cependant être réduits par des politiques adéquates, visant à maintenir la diversité des canaux d'accès à l'information et aux services.

Il faut toutefois prendre garde à ne pas transformer en stéréotype le clivage nord-ouest / sud-est. Il y a peu de différences de comportement entre un utilisateur régulier d'internet au Portugal, en Hongrie, en Finlande ou en France: le temps moyen passé sur internet, les activités réalisées en ligne, les types de sites consultés sont très semblables.

Enfin, comme le montre le graphique ci-dessous, un nombre très important de citoyens européens n'utilisent pas régulièrement internet ou n'ont même jamais utilisé un ordinateur. Les données de ce graphique reflètent l'ampleur de l'exclusion numérique à tra-

vers l'Europe. Elles montrent aussi la nécessité de concevoir des politiques d'inclusion numérique qui soient adaptées aux réalités sociales de chaque pays.

Une juxtaposition de diverses politiques européennes

C'est en 2000, lors du sommet de Lisbonne, que la notion d'inclusion numérique a trouvé sa place dans l'agenda politique européen. L'inclusion numérique était conçue comme une dimension de la cohésion sociale, un des trois objectifs de la "stratégie de Lisbonne", à côté de la compétitivité économique et du développement durable.

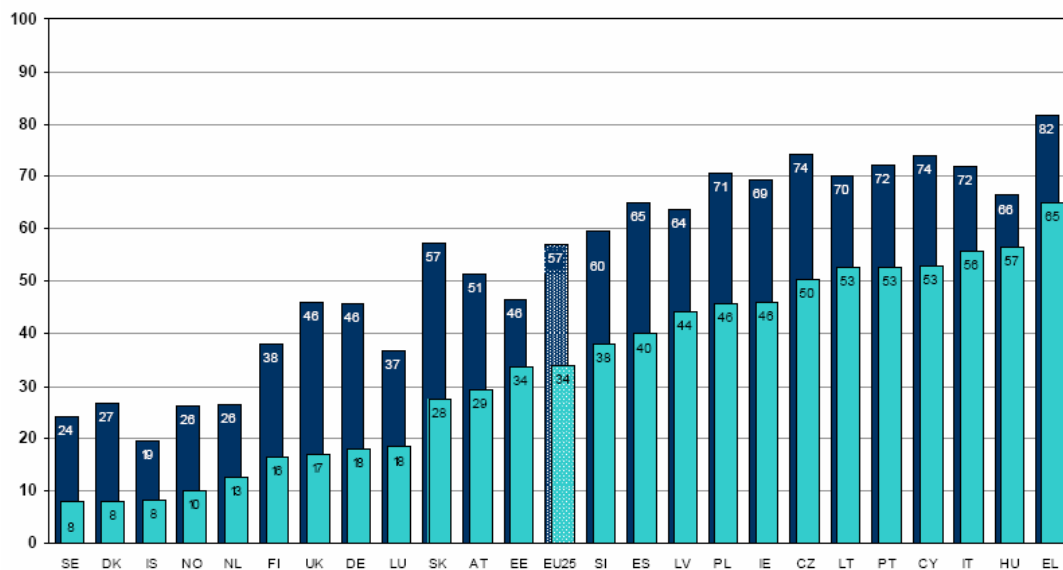
La Commission européenne s'est engagée dans des programmes de recherche et des mesures politiques en faveur des personnes handicapées ou âgées, essentiellement dans deux domaines: l'accessibilité numérique ("e-accessibilité") et les technologies dites "assistives" pour les personnes âgées ou handicapées.

Le principe de l'accessibilité numérique est de permettre un usage facile des TIC et des services en ligne pour tous, indépendamment des déficiences ou des handicaps en matière de

vue, audition, dextérité, mobilité. Par exemple, des services internet "e-accessibles" doivent permettre une adaptation de la taille et des couleurs de l'affichage sur écran, des substituts auditifs ou visuels pour malvoyants ou malentendants, des menus adaptés à une dextérité limitée. La Commission européenne a défini une politique en matière d'accessibilité (COM (2005)425final), qui devrait se traduire prochainement dans une directive portant sur l'accessi-

Graphique 1: pourcentage de personnes n'ayant jamais utilisé un ordinateur (bleu clair) ou n'utilisant pas régulièrement internet (bleu foncé) dans différents pays européens

(Source: Demunter C., EUROSTAT, 2006, données 2004)



bilité des télécommunications et des services en ligne.

La Commission européenne a également soutenu les institutions nationales et le réseau international (EDEAN, *European design for all e-accessibility network*) qui promeuvent le concept de "design for all" (DfA). Le DfA repose sur trois principes: un design qui convient à la plupart des utilisateurs, sans modification du système et des programmes; un design qui permet une adaptation aisée aux besoins spécifiques, par exemple à l'aide d'interfaces ajustables; un design qui permet la connexion de dispositifs d'assistance. La Commission déplore toutefois que les méthodes pratiques de DfA soient encore peu connues des concepteurs d'applications TIC.

Dans le domaine des technologies assistives, de nombreux projets de



recherche ont été réalisés dans le programme IST (*Information Society Technologies*). Ils ont donné lieu à des innovations, parfois étonnantes ou spectaculaires, qui créent des "environnements intelligents" au bénéfice d'utilisateurs qui sont confrontés à des déficiences physiques ou des maladies chroniques. Toutefois, ces innovations ne dépassent pas souvent le stade du projet de démonstration. Il y a manifestement un problème de diffusion des technologies assistives, qui ne peut pas être restreint à une question de demande solvable ou de subsides.

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'action communautaire sur

l'exclusion sociale, une attention particulière a été accordée à l'exclusion numérique. Des inventaires et des études sont lancés pour dresser un panorama des initiatives prises par les différents pays, à la fois pour combattre l'exclusion numérique et exploiter les potentialités des TIC au bénéfice

Un objectif de la déclaration de Riga est de lutter contre la fragmentation des diverses politiques en faveur de l'inclusion numérique.

de groupes sociaux défavorisés: demandeurs d'emploi, migrants, jeunes en difficulté, illettrés, personnes isolées ou âgées, etc. En Belgique, le plan national de lutte contre la fracture numérique, lancé fin 2005, rentre bien dans cette perspective plus large d'inclusion sociale.

Les inventaires de mesures favorables à l'inclusion numérique mettent souvent en évidence le besoin de compétences appropriées à l'usage des nouvelles technologies et des nouveaux services, ainsi que les réponses à y apporter en termes de formation et d'accompagnement de projets sur le terrain. Dans le langage européen, ces compétences sont regroupées sous le terme "e-skills"; elles font également l'objet d'un programme d'action communautaire. Des données publiées récemment par EUROSTAT révèlent que la fracture en termes de compétences numériques est aussi profonde qu'en termes d'accès aux TIC.

Ces diverses politiques en faveur de l'inclusion numérique sont toutefois assez fragmentées. La notion d'e-inclusion est trop souvent réduite à la seule e-accessibilité. Il y a peu de coordination entre les divers départements de la Commission européenne qui mettent en œuvre des politiques d'e-inclusion. Une telle coordination est cependant préconisée par le plan

d'action "i2010", qui a succédé depuis fin 2005 aux plans e-Europe 2002 et e-Europe 2005. La déclaration ministérielle de Riga contient des engagements concrets pour faire converger ces différentes politiques.

Vers des politiques convergentes et coordonnées ?

Six priorités ont été définies par le Conseil ministériel européen à Riga:

- Exploiter le potentiel des TIC au bénéfice de l'employabilité des travailleurs âgés et de la qualité de vie des seniors.
- Réduire la fracture géographique, notamment en promouvant la diversité technologique pour les accès à large bande et la spécificité des services pour les zones rurales.
- Rendre opérationnelle l'e-accessibilité, notamment pour les sites d'intérêt public, à travers le concept de DfA.
- Améliorer l'alphabétisation numérique et développer les compétences.
- Promouvoir la diversité culturelle et linguistique dans l'espace numérique européen.
- Promouvoir des services d'administration en ligne qui ne laissent personne de côté et qui mettent l'utilisateur au centre de la conception des services.



Des échéances ont été fixées pour atteindre des premiers résultats en 2008 et parvenir à réduire de moitié, d'ici 2010, les disparités entre citoyens et entre pays.

- Commission européenne, *i2010 - Premier rapport annuel sur la société euro-*

péenne de l'information, COM (2006) 0215.

- Cullen K., Kubitschke L., Room G., Steyaert J., *Policy measures to promote access to ICT as a means of combating social exclusion*, Community action programme on social inclusion, Policy studies findings n°7, 2005.
- Demunter C., *Fracture numérique en Europe*, EUROSTAT Statistiques en bref, n° 38/2005.
- Demunter C., *How skilled are Europeans in using computers and the Internet*, EUROSTAT Statistics in focus, n° 17/2006.
- Ottens M., *Utilisation d'internet par les particuliers et les entreprises en Europe*, EUROSTAT Statistiques en bref, n° 12/2006.
- Sites internet: déclaration de Riga et

contributions à la conférence *ICT for an inclusive society* http://ec.europa.eu/information_society/events/ict_riga_2006/index_en.htm. *Plan national belge de lutte contre la fracture numérique*: www.mi-is.be/fr/content/fracturenumeriqueplanfr.pdf *Projet Strengthening e-inclusion across Europe*: www.einclusion-eu.org.



Carrières nomades et société de la connaissance

Changer d'employeur ou de lieu de travail pour trouver de nouvelles opportunités professionnelles, changer de métier, passer du statut de salarié à ce lui d'indépendant et vice versa, se former pour se reconvertir: il n'est pas rare aujourd'hui de voir des travailleurs développer leur carrière en dehors des sentiers battus. Ces trajectoires professionnelles sont appelées carrières sans attache (*boundaryless careers*) ou carrières nomades.

Le concept de carrière nomade est considéré par certains analystes du monde du travail comme un nouveau paradigme dans la théorie des carrières.



La nature des changements organisationnels dans les entreprises au cours des deux dernières décennies et l'avènement de la société de la connaissance auraient un effet décisif sur l'expansion de ce type de trajectoire professionnelle.

Les composantes des carrières nomades

Les carrières nomades se distinguent de ce que l'on appelle les carrières organisationnelles, c'est-à-dire les trajectoires ancrées dans une entreprise ou une organisation, prévisibles et linéaires. A contrario, les carrières nomades se caractérisent par un lien faible avec l'entreprise ou l'organisation et un accent important sur l'autonomie et la responsabilisation. Elles se concrétisent par des changements d'employeurs, volontaires ou involontaires, à l'intérieur de la même profession ou dans des profils professionnels différents. Le concept de carrière nomade est bâti sur plusieurs composantes:

- *Des environnements faibles*. En opposition aux environnements

professionnels forts (non ambigus, codifiés dans des conventions, intelligibles, prévisibles), les environnements faibles désignent des organisations instables, imprévisibles, auto-organisées. Les carrières nomades sont une conséquence des changements organisationnels et un facteur de succès des formes organisationnelles basées sur l'auto-organisation dans des environnements dit "faibles".

- *Les compétences*. Trois types de compétences sont au coeur du concept de carrière nomade: le "savoir-faire" ou la connaissance accumulée par une expérience professionnelle ou d'autres expériences; le "savoir qui" ou les relations professionnelles, les relations personnelles, les réseaux sociaux et les contacts; le "savoir pourquoi" ou l'identité individuelle et les motivations, la culture de travail, la production de sens.

La nature des changements organisationnels dans les entreprises et l'avènement de la société de la connaissance auraient un effet décisif sur l'expansion des carrières nomades.

- *L'apprentissage*. Dans les carrières nomades, les expériences dans le domaine professionnel et privé sont systématiquement interprétées comme des processus d'accumulation et d'apprentissage, à la base des trois savoirs décrits ci-dessus: savoir-faire, savoir qui, savoir pourquoi.
- *Le processus de ratification réciproque*. Bien que les carrières soient un processus individuel de construction de sens dans le travail (savoir pourquoi), le développement des carrières nomades transforme également l'organisation des entreprises et certains aspects du marché du travail. Ce processus de

renforcement mutuel entre les dimensions personnelles et institutionnelles se produit au niveau de l'individu, mais également à l'intérieur des groupes professionnels ou dans des branches d'activité émergentes. L'organisation ratifie les choix des individus et inversement.

Si les carrières nomades sont souvent présentées comme "le" nouveau modèle de carrière de la future société de la connaissance, cette perspective n'échappe cependant pas à la critique. Quelques questions traversent les discussions sur les carrières nomades. Sont-elles vraiment typiques d'une société basée sur la connaissance ? Faut-il craindre une polarisation entre carrières féminines et mas-

Si les carrières nomades sont souvent présentées comme "le" nouveau modèle de carrière de la future société de la connaissance, cette perspective n'échappe cependant pas à la critique.

culines ? Les carrières nomades sont-elles réellement prémonitoires de futures tendances plus générales ?

Un terreau propice dans les nouvelles formes d'organisation du travail

Les analystes du monde du travail établissent généralement un lien explicite entre le développement des carrières nomades et les changements organisationnels propres à une économie basée sur la connaissance. Parmi les nouvelles formes d'organisation du travail, le travail par projet est perçu comme un incitant puissant aux carrières nomades. Le travail par projet est très fréquent dans les activités intensives en technologie et en connaissance: informatique, marketing, édition, design, ingénierie, conception de produits ou de services, etc. Il concentre plusieurs disposi-

tifs favorables aux carrières nomades: les engagements sont liés aux projets, pas aux organisations; la connaissance est une ressource clé; l'expérience professionnelle est basée sur l'accumulation des savoirs et l'apprentissage; les réseaux et les communautés de pratiques jouent un rôle important. Le travail par projet permet à des individus de construire leur propre "réseau de mobilité" et leur "carte d'employabilité". Néanmoins, les carrières nomades ne sont pas incontournables dans le travail par projet; les carrières organisationnelles sont tout à fait compatibles avec une organisation du travail basée sur des projets.

D'autres traits des nouvelles formes d'organisation du travail soutiennent la multiplication des carrières nomades. De telles carrières sont moins sensibles à la relocalisation du travail; elles sont compatibles avec des lieux de travail mobiles et avec la géographie changeante des activités économiques. Les environnements de travail intensifs en TIC favorisent l'autoformation et permettent un accès ciblé aux possibilités de mobilité professionnelle.

Le modèle de la carrière nomade semble donc bien en phase avec les modèles d'organisation actuels dans les entreprises. Dans ce modèle de carrière, la trajectoire et l'identité professionnelles dépendent largement de la reconnaissance individuelle par un groupe de pairs ou dans le cadre d'une profession, plutôt que par une



entreprise ou organisation particulière et en fonction des possibilités offertes par cette organisation.

Des situations contrastées

Des différenciations doivent néanmoins être introduites dans le concept de carrière nomade; elles sont liées au pouvoir qu'ont les individus dans les diverses étapes d'une carrière nomade, c'est-à-dire la mesure dans laquelle les changements relèvent de la nécessité ou de l'opportunité. Il est également utile de différencier les travailleurs par rapport à cette néces-



sité de gérer les défis et opportunités d'une carrière nomade; ainsi, le degré de maîtrise sur la situation individuelle sera source d'avantages ou d'inconvénients pour les individus.

Le genre est une autre variable qui a une incidence sur le déroulement des carrières nomades. Les femmes sont-elles favorisées ou désavantagées par l'expansion de ce type de trajectoire ? Pour certains auteurs, de telles carrières présentent de nouvelles opportunités pour les femmes. Dans des organisations en réseau, caractérisées par l'importance du travail en groupe, du travail par projet, de la coopération et de l'information distribuée, les compétences relationnelles deviendraient des avantages. Les femmes ont plus fréquemment que les hommes ce mélange complexe de compétences, incluant des compétences techniques et des compétences relationnelles. Les femmes seraient également plus efficaces que les hommes pour développer la confiance dans des relations de travail, ce qui constitue un avantage potentiel dans des carrières nomades. Une plus grande expérience de la discontinuité du travail constituerait un autre avantage possible pour les

femmes. Leurs trajectoires professionnelles sont souvent faites de discontinuités, principalement en raison d'événements familiaux, alors que la trajectoire professionnelle des hommes est plus linéaire. Cette expérience donne aux femmes des ressources psychologiques et sociales pour affronter les carrières nomades.

Par contre, d'autres auteurs soulèvent une série de facteurs défavorables aux femmes: le problème de la mobilité géographique, qui oblige plus souvent des femmes que des hommes à freiner leur carrière; les interruptions de carrière, qui éloignent les femmes des réseaux professionnels et érodent leurs compétences; le problème de l'investissement en temps personnel, qui est nécessaire pour développer les réseaux professionnels.

Un avant-goût des carrières futures ?

Si l'on constate effectivement une réelle convergence entre les carrières nomades et les emplois caractéristiques de la société de la connaissance, la question essentielle est bien de savoir si ce type de trajectoire professionnelle est réellement prémonitoire des formes de carrières du futur. Ceci pose la question des bases empiriques des différents travaux qui se sont penchés sur ces carrières nomades.

Certains auteurs critiquent la pertinence et l'impact des carrières nomades en dehors du champ empirique privilégié des industries basées sur la connaissance.

La plupart des travaux de recherche sur les carrières nomades ont été conduits dans des entreprises intensives en technologies, intensives en connaissance ou dans le domaine de la création: services informatiques, multimédia, publicité, services aux entreprises, jeux et films, maintenance électronique, services financiers, etc.

D'autres études se sont plutôt concentrées sur des professions particulières, telles que les conseillers, les cadres, le personnel de R&D, les agents commerciaux, etc. Dès lors, plusieurs auteurs critiquent la pertinence et l'impact des carrières nomades en dehors du champ empirique privilégié des industries basées sur la connaissance. Trois catégories d'arguments critiques sont avancés.



Le premier argument révèle un paradoxe statistique. Les travaux qualitatifs qui montrent l'importance croissante des carrières nomades ne sont pas vraiment convergents avec les données statistiques disponibles. En ce qui concerne la mobilité interentreprises, les indicateurs statistiques ne démontrent pas d'augmentation récente et significative de la mobilité des travailleurs qualifiés ou des cadres, ni en Europe ni ailleurs. À l'inverse, des études montrent que la mobilité interentreprises est plus élevée et en croissance pour les travailleurs peu qualifiés.

D'autres études soulignent le renouvellement du modèle des carrières organisationnelles et son attractivité croissante pour le même public cible que celui des carrières nomades. Le modèle de la carrière organisationnelle intègre également de nouvelles valeurs et de nouvelles formes de capital de carrière basées sur la connaissance et les réseaux. Les environnements faibles évoluent vers la stabilisation en définissant de nouvelles règles, plus flexibles et davantage sur mesure que dans le passé. Les nouvelles règles organisationnelles sont

perçues comme des contraintes mais aussi comme des ressources pour les salariés. Finalement, il n'y a aucune preuve empirique qui démontre que les carrières nomades sont préférées aux carrières organisationnelles adaptées.

Enfin, une autre catégorie d'arguments concerne la confusion au sein des carrières nomades entre les démarches volontaires et celles qui résultent d'une adaptation contrainte à la flexibilité croissante du marché du travail. Les travailleurs intérimaires, comme les personnes sans emploi, expérimentent de nombreux emplois transitionnels; ils n'appartiennent pas au modèle de la carrière nomade tout en étant objectivement des travailleurs nomades. Ils n'ont pas choisi d'être sans attache, c'est le fonctionnement du marché du travail qui leur impose ce type de trajectoire.

Si les carrières nomades augurent d'un certain futur de l'emploi, elles ne sont cependant pas généralisables à l'ensemble du marché du travail.

- Arthur M.B., Inkson K., Pringle J.K. (1999), *The new careers – individual action and economic change*, Sage Publications, London.
- Cadin L., Bender A-F., De Saint-Giniez V. (2003), *Carrières nomades : les enseignements d'une comparaison internationale*, Vuibert, Paris.
- Gautié J. (2003), « Transitions et trajectoires sur le marché du travail », in *Quatre Pages* n°59, Centre d'études de l'emploi, Paris, septembre 2003.
- Guerrero S., Cerdin J-L., Roger A. (Eds) (2004), *La gestion des carrières, enjeux et perspectives*, Vuibert, Paris.
- Tremblay D.G., *Nouvelles carrières nomades et défis du marché du travail : une étude dans le secteur multimédia*, Chaire Bell, Télé-Université du Québec, 2003.
- Vendramin P., Valencuc G. (2006), *Carrer trajectories and occupational identities*, in Huws U. (Ed.), *The transformation of work in a global knowledge economy*, Report of the European WORKS project (www.worksproject.be)

Retour sur le technology assessment

Quand les premiers numéros de la Lettre EMERIT sont parus en 1992, le contexte était favorable à une institutionnalisation de l'évaluation des choix technologiques en Belgique, aussi bien au niveau régional que fédéral. De plus, la Commission européenne jouait un rôle de stimulation et de mise en réseau, à travers des programmes de recherche et des conférences internationales.

L'institutionnalisation du technology assessment (TA) était alors envisagée sous plusieurs formes: auprès des parlements, auprès d'assemblées consultatives régionales, à travers des missions confiées à des instituts scientifiques ou des réseaux d'institutions. EMERIT s'est inséré dans ce contexte

national et européen, avec des activités d'information, de sensibilisation et de recherche exploratoire.

Le sort du TA en Belgique

Près de quinze ans plus tard, qu'en est-il du technology assessment en Belgique ? La Flandre a mis en place, avec succès, une institution parlementaire (VIWTA, Vlaams Instituut voor Wetenschappelijk et Technologisch Aspectenonderzoek), qui est opérationnelle depuis 2002 et dont la notoriété est croissante (voir la Lettre EMERIT n° 44). En Wallonie, une mission d'évaluation des choix technologiques a été confiée en 1994 au Conseil wallon de politique scientifique (CPS), qui a créé à cet effet une sous-commission. Quelques études

ont été réalisées au cours des dix dernières années, mais elles ont laissé peu de traces. La fonction de TA n'est pas centrale parmi les préoccupations



du CPS; celui-ci n'assure pas une présence wallonne sur la scène européenne du TA. Au niveau fédéral, la première conférence nationale de TA, organisée par la politique scientifique fédérale en 1994, a été aussi la dernière. Il y a eu depuis lors quelques propositions visant à créer une institution parlementaire de TA auprès du Sénat, mais aucune n'a abouti.

L'institutionnalisation du technology assessment en Europe (2006)

Institutions créées à l'initiative des parlements

Allemagne	TAB, Technikfolgenabschätzung Büro (1989), http://www.tab.fzk.de
Danemark	DBT, Danish Board of Technology (1986), http://www.tekno.dk
Flandre	VIWTA, Vlaams Instituut voor Wetenschappelijk en Technologisch Aspectenonderzoek (2002), http://www.viwt.be
France	OPECST, Office Parlementaire pour l'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques (1985), http://www.senat.fr/opepst/
Grande-Bretagne	POST, Parliamentary Office of Science and Technology (1989), http://www.parliament.uk/post/
Norvège	Teknologirådet, Norwegian Board of Technology (1999), http://www.teknologiradet.no
Pays-Bas	Rathenau Instituut (1986), http://www.rathenau.nl
Suisse	TA-Swiss, Centre de TA du Conseil Suisse de la Science (1994), http://www.ta-swiss.ch
Union européenne	STOA, Science and Technology Options Assessment (1987), http://www.europarl.eu/stoa/ EPTA, European Parliamentary Technology Assessment Network, http://www.eptanetwork.org

Commissions parlementaires permanentes de technology assessment

Conseil de l'Europe	Committee on Science and Ethics of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, http://stars.coe.fr
Finlande	Finnish Committee for the Future (1986), http://www.parliament.fi/futurecommittee
Grèce	Greek Permanent Committee of TA (1997), http://www.parliament.gr
Italie	VAST, Valutazione delle Scelte Scientifiche e Tecnologiche (1997), http://vast.camera.it

Missions à long terme confiées à des organismes d'intérêt public

Allemagne	ITAS, Institut für TA und Systemanalyse, Karlsruhe (1987), http://www.itas.fzk.de
Autriche	ITA, Institut für TA, Akademie der Wissenschaften (1995), http://www.oeaw.ac.at/ita
Union européenne	ESTO, European Science and Technology Observatory, Séville (1997), http://esto.jrc.es

Ce panorama serait incomplet sans les initiatives prises par la Fondation Roi Baudouin, dans le cadre de son programme "gouvernance". Prenant résolument le parti des méthodes participatives de TA, mises au point notamment au Danemark et aux Pays-Bas, elle a décidé d'expérimenter la participation citoyenne sur les enjeux scientifiques et technologiques. Elle a participé à l'organisation de plusieurs conférences de citoyens, sur les tests génétiques, les neurosciences et les OGM dans l'alimentation.

Une approche comparative

Une publication récente du CRISP fait le point sur le sort du TA, à travers une approche comparative d'institutions créées auprès des parlements. La comparaison fait émerger deux variantes du modèle de TA parlementaire: une variante instrumentale et une variante discursive.

Dans le modèle parlementaire discursif, le rôle du TA est d'organiser un débat public dans la société, puis d'analyser ce débat et d'en proposer une synthèse aux parlementaires et aux décideurs (Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Suisse). Dans le modèle parlementaire instrumental, le TA sert essentiellement à fournir une expertise indépendante et pluridisciplinaire (STOA). Certaines institutions mêlent les pratiques instrumentales et discursives (Grande-Bretagne, France).

La prédominance du modèle parlementaire

Au début des années 1990, le modèle parlementaire de TA coexistait avec un modèle de concertation sociale régionale, reposant sur une implication des "forces vives" du développement technologique régional. La Stichting Technologie Vlaanderen (STV) et l'Académie de TA du Bade-Württemberg en étaient les réalisateurs phares, mais des initiatives existaient également dans d'autres ré-

gions allemandes, espagnoles ou italiennes. Un réseau européen de TA régional s'était constitué. Cette option semblait adéquate pour la Wallonie, comme diverses publications EMERIT l'ont soutenu à cette époque.

Avec le temps, le modèle de concertation sociale régionale a disparu. La STV a été absorbée par le Conseil



économique et social flamand; son champ d'activité s'est recentré sur le thème innovation et travail. Privée du soutien du gouvernement régional, l'Académie de Stuttgart s'est dissoute en 2003. Aucune autre initiative régionale des années 1990 n'a survécu.

L'ancrage du TA auprès des partenaires sociaux ne s'est donc pas avérée fructueuse. Plusieurs hypothèses explicatives peuvent être avancées. Le principe de la concertation sociale, qui est efficace dans le domaine du travail et du développement économique, n'est pas facilement transposable au domaine de la recherche et de l'innovation. Les partenaires sociaux traditionnels sont peu ouverts aux formes de participation directe des citoyens. Leur articulation avec la recherche interdisciplinaire ne va pas de soi.

Faut-il institutionnaliser le TA ?

Le besoin d'une évaluation de la dimension sociétale des options scientifiques et technologiques est toujours d'actualité, de même que la nécessité de promouvoir un débat qui implique les citoyens et les acteurs concernés par les enjeux de la recherche et de l'innovation. En ce sens, les objectifs

fondamentaux du TA sont toujours pertinents, quels qu'aient été les aléas de telle ou telle institution.

Si la plupart des centres de TA créés à l'initiative des parlements à la fin des années 1980 se sont imposés comme de bonnes pratiques et ont confirmé leur notoriété, peu de créations institutionnelles nouvelles ont suivi ce modèle, à l'exception de la Flandre. Toutefois, le succès de l'évaluation des choix technologiques n'est pas seulement tributaire d'une institutionnalisation réussie, mais aussi d'autres facteurs: une culture politique de débat sociétal sur la recherche et l'innovation, une capacité d'expertise pluridisciplinaire, une implication des acteurs de terrain.

Relancer la question du TA en Wallonie, ce n'est pas nécessairement remettre sur le tapis des projets d'institutionnalisation, mais d'abord réévaluer les facteurs de succès potentiels du TA. Des formes institutionnelles plus souples (réseaux d'expertise, forums permanents, etc.) méritent d'être à nouveau explorées là où le TA parlementaire n'a pas percé. Elles seraient en phase avec les nouvelles formes d'organisation de la production des connaissances...

- Delvenne P., Brunet S., *Le technology assessment en question: une analyse comparative*, Courrier hebdomadaire du CRISP n° 1909-1910, mai 2006.
- Valenduc G., *La technologie, un jeu de société*, Academia Bruylant, 2005.

FTU

Centre de recherche Travail & Technologies
ASBL Association pour une
Fondation Travail-Université
Rue de l'Arsenal 5, B-5000 Namur
Tél. 081-725122 - fax : 081-725128
E-mail: pvendramin@ftu-namur.org
<http://www.ftu-namur.org>

Conception, rédaction et mise en pages:
Patricia Vendramin et Gérard Valenduc
© FTU – Reproduction partielle autorisée
moyennant citation de la source et des auteurs

Editeur responsable: G. Valenduc
Imprimé par Deneff SPRL, Louvain-la-Neuve